

REPERTOIRE PAR DATE MAIRIE DE VALENTINE

N°	DATE	OBJET	PAGES
2024-33	14/11/2024	Achat armoire réfrigérée à la cantine	58
2024-34	14/11/2024	Acquisition d'un robot de tonte pour le stade municipal	59
2024-35	14/11/2024	Changement des fenêtres de la sacristie de l'église	60
2024-36	14/11/2024	Travaux de sécurité à l'école primaire	61
2024-37	14/11/2024	Recensement de la population année 2025	62
2024-38	14/11/2024	Délégation du conseil municipal au maire pour remboursement frais de séjour, de transport, de réunion, de représentation aux membres du conseil municipal	63
2024-39	14/11/2024	Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget 2025	64
2024-40	14/11/2024	Travaux salles des associations parc Basax : changement porte, pose chaudières et cloisons	65
2024-41	14/11/2024	Rénovation, mise aux normes PMR et à économie d'énergie du logement communal maison Basax au rez de chaussée	66

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille dix vingt quatre

et le quatorze novembre

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. DULAC F.

LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R.

Excusés : BAUWEN C. BACQUE G. MAURY G. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

Mme Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET
Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date convocation

06 novembre 2024

Date affichage

06 novembre 2024

Objet : Achat armoire réfrigérée à la cantine

N°2024-33

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'équiper la cantine scolaire d'un nouveau réfrigérateur.

Elle présente le devis de la société SARL SOCODIF

- Armoire réfrigérée inox :	2 281,50 € HT
- TVA :	456,30 €
Total :	2 737,80 € TTC

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis pour un montant de 2 281,50 € HT
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2188 dans le BP 2024
- Demande une aide au Département.
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 2 281,50 €

Recettes :

Aide du Département (40%) 912,60 €

Fonds propres : 1 368,90 €

Total : 2 281,50 €

- Dit que la commune financera la TVA (20%) 456,30 € sur ses fonds propres
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241114-2024_33-DE

Marie NADALET
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le quatorze novembre

à 20h30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. LABROQUERE M. DULAC F. FOURMENT P. CAPERAN R.

Excusés : MAURY G. BAUWEN C. BACQUE G. GAY G. ARAUJO DA SILVA M.

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET

Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date convocation

06 novembre 2024

Date affichage

06 novembre 2024

Objet délibération : Acquisition d'un robot de tonte pour le stade municipal

N°2024-34

Madame le Maire propose au conseil municipal d'installer au stade municipal un robot pour la tonte de la pelouse équipé d'un abri avec fermeture automatique.

Cette nouvelle technologie permet un meilleur rendu de la tonte, offre une pelouse optimale pour la pratique du sport et permet d'économiser du temps d'entretien pour le personnel (temps plus long avec le passage de la tondeuse autoportée et de l'utilisation du coupe fil).

Elle présente le devis de la société Rural 31 :

- Robot :	7 098,99 € HT
- TVA	1 419,80 €
- Total	8 518,79 € TTC

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société Rural 31 pour un montant de 7 098,99 €
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2188 dans le BP 2024
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 7 098,99 €

Recettes :

Aide du Département (30%) : 2 129,70 €

Fonds propres : 4 959,29 €

Total : 7 098,99 €

Dit que la commune financera la TVA sur ses fonds propres : 1 419,80 €

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour cet aménagement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NADALET
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 9
votants : 11

Séance du 14 novembre 2024
L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze novembre
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. CAPERAN R. DULAC F.
FOURMENT P. LABROQUERE M.
Excusés : MAURY G. BACQUE G. BAUWEN C. GAY G. ARAUJO DA SILVA M.
Mme Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à Mme Martine
LABROQUERE
Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET
Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire

Date de convocation

06 novembre 2024

Date d'affichage

06 novembre 2024

Objet délibération : Changement des fenêtres de la sacristie de l'église

N° 2024-35

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de changer les fenêtres anciennes de la sacristie de l'église, en mauvais état et qui ne sont plus étanches.

Elle présente le devis de la société Lafforgue Jean SAS :

- Pose menuiseries PVC	1 740,55 €
- TVA	348,11 €
- Total :	2 088,66 €

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société Lafforgue Jean SAS pour un montant de 1 740,55 €
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2313 dans le BP 2024
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 1 740,55 €

Recettes :

Aide du Département (40%) : 696,22 €

Fonds propres : 1 044,33 €

Total : 1 740,55 €

- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024 Reçu en préfecture le 15/11/2024 Publié le ID : 031-213105653-20241114-2024_35-DE

Marie NADALET, maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 novembre 2024
L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze novembre 2024

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. DULAC F.
LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R.

Excusés : MAURY G BAUWEN C. BACQUE G. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

Mme Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET

Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date convocation

06 novembre 2024

Date affichage

06 novembre 2024

Objet délibération :

Travaux de sécurité à l'école primaire

N° 2024-36

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de sécurité à l'école primaire suite à la visite de la commission de sécurité.

Il s'agit de réaliser un couloir avec des cloisons placo anti-flamme jusqu'à la sortie Est du bâtiment, au rez de chaussée, côté école maternelle.

Elle présente le devis de la société Suderie Peinture :

- Travaux	8 385,00 €
- Total :	8 385,00 €

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis pour un montant de 8 385,00 € HT
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2313 dans le BP 2024
- Demande une aide au Département
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 8 385,00 €

Recettes :

Aide du Département (40%) 3 354,00 €

Fonds propres : 5 031,00 €

Total : 8 385,00 €

- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241114-2024_36-DE

Marie NADALET
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze novembre 2024

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. DULAC F.
LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R.

Excusés : MAURY G. BAUWEN C. BACQUE G. GAY G. ARAUJO DA SILVA M.
Madame Marthe ARAUJO a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET
Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date convocation

09 novembre 2024

Date affichage

09 novembre 2024

Objet délibération :

Recensement de la population année 2025

N° 2024-37

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune de Valentine doit procéder
au recensement de sa population.

Elle propose de recruter deux personnes en qualité de vacataires pour effectuer ce
recensement : madame Monique ZAINA née DUTHEIL et madame Martine CAUBET née
BARES retraitée.

Le recensement se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Elle précise le montant de la vacation, montants qui peuvent être revus en fonction du taux de
l'inflation.

- 1,10 € par bulletin individuel
- 0,61 € par feuille de logement
- 0,61 € par bulletin étudiant
- 0,61 € par feuille immeuble collectif
- 5,65 € par bordereau de district

Remboursement des frais divers :

- Les kilomètres réellement effectués seront remboursés au tarif des indemnités de déplacement
pour utilisation du véhicule personnel
- Les tournées de repérage et les journées de formation seront comptées en heures qui seront
rémunérées au SMIC horaire

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Accepte les montants des vacations et le recrutement des deux agents recenseurs nommés ci-
dessus qui pourront être revalorisés
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives
et comptables pour le recensement de la population 2025

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241114-2024_37-DE

Marie NADALET
Maire



Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 9
votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 novembre 2024
L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze novembre 2024
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. DULAC F. HILLAIRE N.
LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R.
Excusés : MAURY G. BAUWEN C. GAY G. BACQUE G. ARAUJO DA SILVA M.
Mme Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE
Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET
Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date convocation

06 novembre 2024

Date affichage

06 novembre 2024

Objet délibération :

Délégation du conseil municipal au maire pour remboursement frais de séjour, de transport, de réunion, de représentations aux membres du conseil municipal
N° 2024-38

Madame le Maire expose au conseil municipal :

En plus des indemnités de fonction, la loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières : frais de séjour, frais de transport, dispositif d'absence pour les élus exerçant une activité professionnelle, frais de réunion.

Ces remboursements de frais sont limités par les textes à 7 cas précis et sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Ces dispositions sont strictement encadrées par le code général des collectivités territoriales et la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « loi 3DS ».

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Donne délégation à madame le maire pour le remboursement des différents frais des membres du conseil municipal dans le cadre d'un mandat spécial, les frais engagés pour participer au Congrès des maires ou autres manifestations, salons, évènement en représentation de la commune.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le
ID : 031-213105653-20241114-2024_38-DE

Marie NADALET
Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 9

votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le quatorze novembre

à 20h30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. DULAC F.

HILLAIRE N. FOURMENT P. LABROQUERE M. CAPERAN R.

Date convocation

06 novembre 2024

Date affichage

06 novembre 2024

Excusés : MAURY G. GAY G. ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G. BAUWEN C

Mme ARAUJO DA SILVA Marthe a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget 2025

N°2024-39

Le maire expose que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au conseil municipal de permettre à madame le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, (tous les articles prévus au BP 2024 des chapitres 21, 23 et 45) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241114-2024_39-DE

Marie NADALET
Maire

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

Séance du 14 novembre 2024

exercice : 14

L'an deux mille vingt quatre

présents : 9

et le quatorze novembre

votants : 11

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Date convocation

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. LABROQUERE M.

06 novembre 2024

DULAC F. FOURMENT P CAPERAN R.

Date affichage

06 novembre 2024

Excusés : MAURY G. GAY G. BACQUE G. BAUWEN C. ARAUJO DA SILVA M.

Mme Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Travaux salles des associations parc Basax : changement porte, pose chaudières et cloisons

N° 2024-40

Madame le Maire expose au conseil municipal d'effectuer des travaux dans les salles d'associations du parc Basax, une aile de 200 m² et l'autre l'aile de 300 m².

Ces travaux consistent à changer la porte d'entrée et poser une porte étanche, à poser deux chaudières plus performantes, à économie d'énergie, et des cloisons pour isoler les chaudières.

Elle présente les devis de différentes sociétés :

- Porte :	1 983,33 € HT
- Chaudières :	12 609,27 € HT
- Cloisons :	3 461,00 € HT
- Total :	18 053,60 € HT

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis pour un montant de **18 053,60 € HT**
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2313 dans le BP 2024
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : **18 053,60 € HT**

Recettes : **18 053,60 €**

Aide du Département (40%) : 7 221,44 €

Fonds propres : 10 832,16 €

Total : **18 053,60 €**

- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables.

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241114-2024_40-DE

Marie NADALET,
maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

Séance du 14 novembre 2024

exercice : 14

L'an deux mille vingt quatre

présents : 9

et le quatorze novembre

votants : 10

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Date convocation

06 novembre 2024

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. DULAC F.

LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P.

Date d'affichage

06 novembre 2024

Excusés : MAURY G. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C. BACQUE G. GAY G.

Mme Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET

Mr Joël GRAU a quitté la salle lors du vote du conseil municipal.

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Rénovation, mise aux normes PMR et à économie d'énergie du logement communal maison Basax au rez de chaussée N° 2024-41

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-32 du 23 septembre 2024.

Madame le maire rappelle au conseil municipal l'état du logement communal situé au rez de chaussée de l'immeuble Basax et qu'il convient de la rénover, de le mettre aux normes pour Personne à Mobilité Réduite (PMR), installer un chauffage (pompe à chaleur) à économie d'énergie et changer la disposition des pièces de façon à rendre le logement plus accessible et qu'il soit mieux orienté.

Elle présente le plan des travaux de transformation de l'appartement et l'estimation du montant des travaux :

- Montant des travaux :	86 619,00 € H.T. soit	95 280,90 € TTC
- Montant des honoraires de l'architecte :	6 600,00 € HT soit	7 260,00 € TTC
- Montant de la bio-étude thermique	1 200,00 € HT soit	1 320,00 € TTC
- Total :	94 419,00 € HT	103 860,90 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan des travaux et les honoraires
- Autorise le lancement de l'opération pour un montant de **94 419,00 € HT soit 103 860,90€ TTC**
- Demande une aide à l'Etat au titre de la DETR, au Département et à la Région.
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses : **94 419,00 € HT**

Recettes : **94 419,00 € HT**

Aide de l'Etat (- 27 000 loyers (450 € sur 5 ans) = 67 419 x 40% 26 967,60 €

Aide du Département (- 27 000 loyers (450 € sur 5 ans) = 67 419 x 40% 26 967,60 €

Aide de la Région (Poste sanitaire pour PMR et chauffage pompe à chaleur) 10 000,00€

Total aides : 67,71% **63 935,20 €**

Part communale : 30 483,80 €

Dit que la commune financera la TVA 10% : 9 441,00 € sur ses fonds propres

- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2313 dans le BP 2025
- Autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux.
- Dit que la commune sollicitera deux devis pour chaque lot (gros œuvre, menuiseries, plâtrerie, électricité, plomberie-chauffage-sanitaire, carrelage, peinture)

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20241114-2024_41-DE

Marie NADALET, maire